Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse

Herausgeber: Société Forestière Suisse

Band: 55 (1904)

Heft: 5

Rubrik: Chronique forestière

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Chronique forestière.

Confédération.

L'article 10 de l'ordonnance d'exécution du 13 mars 1903. La Commission parlementaire nommée à l'effet de préaviser sur les recours dont nous avons parlé en son temps, se réunira à Zurich le 26 courant. La priorité revient au Conseil national dont la commission comprend MM. Meister, président, Cavat, Erismann, Fellmann, Locher, Schubinger, Schwander, Vigier et Walser. Celle du Conseil des Etats, MM. Dähler, président, Cardinaux, Kümin, Müller, Simmen, Stutz et Thélin.

Cantons.

Vaud. Le Grand Conseil, après une discussion des plus nourries, a admis en premier débat, le projet de revision de la loi sur les forêts. La suite de la discussion est renvoyée à la session d'août.

Zoug. M. Huonder, expert-forestier de Rabius (Grisons), passe inspecteur forestier cantonal, à la place de M. Kobelt, nommé à St-Gall.

Etranger.

France. On annonce l'apparition très prochaine d'un journal spécial qui, prenant pour titre "Le Forestier", serait l'organe du personnel des Eaux et Forêts.

— Société forestière de Franche-Comté et Belfort. Le Congrès de cette société se tiendra cette année à Annecy, les 5, 6, 7 et 8 juillet.

L'Assemblée générale aura lieu le mercredi 6 juillet.

Conférences inscrites: M. Mathey, les glaciers et la période glaciaire; M. Mougin, Correction des torrents en Savoie.

Excursions: mardi 5 juillet, forêts de Seythenex; jeudi 7 juillet, visite du torrent du Nant-Trouble (travaux de correction et de reboisement) et de la forêt de Poisy (repeuplement en noyer noir, en pins à crochets); vendredi 8 juillet, visite de la forêt de Thônes.

S'inscrire avant le 25 juin auprès de M. Bernard, inspecteur-adjoint des Eaux et Forêts à Annecy (Haute-Savoie).

